



## RAPPORT DE GESTION DE L'ANNEE 2022

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

L'année 2022 a débuté pleine d'espoir avec la fin des mesures de restrictions dues au COVID. Dès l'été, la vie a presque repris son cours normal et les voyages à l'étranger ont été à nouveau autorisés. Les rencontres, les manifestations et les assemblées ont été possibles sans protection spéciale.

Par contre, juste après les jeux olympiques d'hiver de Pékin, la guerre en Ukraine a fait irruption dans notre quotidien. L'Europe et la Suisse ont accueilli en urgence des milliers de personnes fuyant la guerre. La Suisse a activé le permis S de « statut de protection » pour les réfugiés venus d'Ukraine. Deux ressortissants de ce pays en guerre ont été accueillis à Moiry, durant environ 6 mois. En 2023, cette guerre si proche de nos frontières n'est pas terminée.

Une température estivale inhabituelle a permis de nombreuses rencontres à l'extérieur, mais sans grill ni feu de camp. Le revers de la médaille, ce sont des cultures assoiffées et le manque d'eau dans beaucoup de régions. Bien des communes du canton ont dû drastiquement rationner l'eau potable : interdiction d'arrosage ou lavage des véhicules. La commune de Moiry s'en est bien sortie, grâce à une source d'eau intarissable, et a même livré quelques m<sup>3</sup> d'eau au Chalet Dernier et à la commune de La Praz.

Vous trouverez dans ce rapport diverses explications sur les comptes et un résumé des activités de l'administration et de la Municipalité.

### 1 Administration générale

#### 101 Conseil général

Mmes Isabelle Berney Monnier, présidente du Conseil et Mme Barbara Zobrist, secrétaire du Conseil, ont été réélues à leurs postes.

Le Conseil a tenu trois séances :

- Le 20 juin 2022, pour l'adoption des comptes 2021 et le rapport de gestion (**préavis 9/2022**)
- Le 10 octobre 2022, pour la création d'une association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Haute Venoge Veyron EHVV (**préavis 10/2022**), ainsi que l'arrêté d'imposition 2023 (**préavis 11/2022**)
- Le 5 décembre 2022, pour une demande de crédit complémentaire au budget 2022 (**préavis 12/2022**) et pour le budget 2023 (**préavis 13/2022**).

#### 102 Municipalité

Aucun changement n'a eu lieu durant l'année 2022. L'organisation de la Municipalité se présente comme suit pour la législature 2021-2026 :

M. Gilles Dolivo :                   Syndic, administration générale, finances communales, instruction publique

- 
- M. Philippe Cugny : Vice-syndic, domaines, eaux et épuration
- M. Jean-Daniel Favre : Bâtiments communaux, forêts, police, défense incendie, protection civile, chauffage à distance
- M. Jean-Jacques Capt : Urbanisme, déchetterie
- M. Lionel Tissot : Routes, énergies, parcs, promenades et cimetière, social

38 séances de Municipalité ont eu lieu en 2022 et différentes séances ont été tenues sur des sujets particuliers (p.ex. budget, comptes, chauffage à distance, révision du PA).

Deux membres de la Municipalité siègent dans des comités de direction d'associations intercommunales : M. Jean-Daniel Favre au CODIR du SDIS, M. Gilles Dolivo aux CODIR de l'ASI7 et de l'AIPCV, dont il est président depuis le 01.07.2021. Il représente la commune aux réunions de syndics du district, de l'ancien cercle de La Sarraz et du Pied du Jura, à l'UCV et à l'ADCV, ainsi qu'à l'ARCAM et à Morges Région Tourisme. Il reste aussi président du Groupement forestier du Mollendruz. M. Philippe Cugny est membre du COPIL de l'EHVV (Epuración Haute Venoge-Veyron).

En 2022 la Municipalité a enfin pu organiser une sortie sur 3 jours en septembre pour fêter la fin de la législature 2016-2021. Cette course s'est déroulée entièrement en transports publics : train, bus, funiculaire, télésiège et bateau. C'est au cœur de la Suisse que les autorités et une partie du personnel se sont rendus, au bord du Lac des Quatre Cantons à Brunnen en passant par Berne et Lucerne. Ce fut le seul week-end de non canicule, avec neige au sommet du Fronalpstock !

Prairie du Grütli en face de Brunnen





---

Quelques aventuriers de Moiry au sommet du Fronalpstock



## 11 Administration

### Personnel communal

Aucun changement n'a eu lieu au sein du personnel communal :

Mme Valérie Siggen est la greffe et gère le contrôle des habitants.

Mme Evelynne Baumann s'occupe de la bourse.

Mme Marie Musto ripoline les salles de classes, la salle villageoise et l'église,

Mlle Léa Crisinel aide au maintien de la propreté des places de parc, de la place de jeux, du cimetière, des routes, de l'église et de la déchetterie.

M. Olivier Crisinel s'occupe du bon fonctionnement de la STEP, de la distribution de l'eau potable, de la déchetterie, de l'entretien des routes, des places de parc et de jeux, du cimetière, de l'église et de toutes les réparations nécessaires dans divers endroits de la commune.

MM Jacques Peytregnet et Jean-Claude Colia remplacent respectivement M. Crisinel et Mme Musto.

M. Simon Crisinel est en charge du déneigement hivernal sur les routes communales.

M. Damiano Sportoni donne des coups de main pour l'entretien de la place de jeux (tonte du gazon).

Plusieurs personnes du village s'occupent des enfants prenant les transports scolaires à la sortie de l'école :

Mmes Ségolène Kurmann, Françoise Dolivo et MM Gilles Dolivo, Jean-Jacques Capt, Girolamo Ingravallo et Jean-Daniel Favre. La commune recherche toujours des personnes pour surveiller la sortie des écoles.

### Constructions

En plus des tâches courantes, il a été établi :

- 6 autorisations municipales
- 6 permis de construire
- 5 permis d'habiter ou d'utiliser

### Population

A la fin de l'année 2022 la population de Moiry atteint 296 habitants. Durant l'année :

- 21 personnes sont arrivées
- 28 personnes sont parties
- 2 naissances ont eu lieu
- 2 décès

### **110.317 Réceptions & manifestations**

Après 2 années sous le régime du COVID, les manifestations ont pu reprendre dès le printemps 2022. Plusieurs manifestations ont eu lieu :

Le « Petit Mai » le 15 mai 2022

Le souper pour les personnes ayant œuvré pour le bon fonctionnement de la commune, avec leur conjoint(e)s, le 20 mai 2022 à La Chaux

La journée des communes vaudoise à Chavornay le 11 juin 2022

Le repas des « Sages », des « Jeunes » et des nouveaux habitants le 25 juin 2022

Le 1<sup>er</sup> août avec un programme quelque peu perturbé, non pas à cause du COVID, mais d'une sécheresse inhabituelle qui interdisait tout feu ou grillades

Soirée du conte du joli Bois Joly le 2 septembre 2022, par un temps frais et humide

Une journée coup de balai le 10 septembre 2022

Des rencontres aux fenêtres de l'Avent en décembre

Et pour finir l'année en beauté, l'apéro de commune le 17 décembre 2022, avec vin chaud, soupe aux légumes et les fameux plateaux de fromages, viandes et poissons.

Un grand merci à tous les organisateurs et participants qui font vivre le village, par leur présence ou leur coup de main !

### **15 Affaires culturelles, loisirs**

Sous l'impulsion de la Municipalité et de plusieurs citoyens, une commission culturelle a été nommée afin d'animer par diverses manifestations le village : soirées jeux de société, nuit du conte, création d'une cabane à livres. Cette commission fourmille d'idées et d'autres manifestations seront organisées au fil des ans.





### 110.365.3 Piscine de la Venoge

Après le Covid en 2020, une météo exécrable en 2021, 2022 a été caractérisé par un temps propice à la baignade. Un record des entrées a permis aux recettes d'augmenter de 50% par rapport à 2021. Il est à noter que les produits de l'AIPCV proviennent à raison de 51 % des 19 communes membres, 24% de la piscine et 19% du camping.

### 19 Informatique

A la suite de multiples cyberattaques ciblant les communes, la Municipalité a décidé de sécuriser au plus vite la structure informatique du bureau communal. Auditée par un bureau spécialisé, la commune a reçu le label « Cyber Safe » qui garantit que la commune a mis en place des mesures concrètes pour éviter une potentielle attaque. Ce label doit être renouvelé périodiquement et le bureau sera à nouveau contrôlé en 2024.



Pour plus de visibilité, la commune a entrepris une refonte totale de son site internet et grâce à l'entreprise « Graphicité », le nouveau site est en ligne depuis début 2023. Selon les retours, il est considéré comme convivial et pratique.

Un ordinateur portable a été acheté pour remplacer celui pour le Conseil général pour CHF 939.90.

## 2 Finances

### 21 Impôts

Les comptes se soldent par un excédent de revenus de **CHF 12'265.58**. Ce résultat, bien meilleur que le budget qui prévoyait un excédent de charges pour CHF 83'805.00, a permis à la commune de faire des amortissements supplémentaires pour CHF 35'000.00 et de virer CHF 10'000.00 pour le nouveau fonds de réserve « Energie ».

Comme expliqué dans le préavis 16/2023, cette différence s'explique surtout par des charges moins élevées que prévues pour la péréquation, la cohésion sociale, l'AJERCO et l'ASI7 pour CHF 91'919.00. D'autres dépenses dans différents dicastères ont été bien maîtrisées, soit pour les terrains, les forêts et les bâtiments communaux.

La marge d'autofinancement (MA) de CHF 99'088.84 est en diminution après une année 2021 record.

	<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>	<b>Différence</b>
Résultat	<b>1'441'663.14</b>	<b>1'453'928.72</b>	<b>12'265.58</b>
Amortissements	-179'325.00		+ 179'325.00
Mouvements réserves	-17'282.60	-109'784.34	- 92'501.74
<b>Charges et revenus épurés</b>	<b>1'245'055.54</b>	<b>1'344'144.38</b>	<b>99'088.84</b>

Ces marges d'autofinancement fluctuent d'une année à l'autre et sont faussées surtout par la péréquation et la facture sociale, qui ne sont connues qu'une année après le bouclage des comptes. Il faut toujours avoir une vision globale sur une plus longue période, ce qui nous donne une **moyenne de MA de CHF 166'468.70** pour les 4 dernières années.

### Revenu d'impôts

L'impôt sur les revenus et la fortune des personnes physiques est en baisse en 2022. Avec **CHF 535'366.05**, l'impôt sur le revenu des personnes physiques PP est plus bas que les dernières années et que le budget. Idem pour l'impôt sur la fortune des PP, en baisse de CHF 5'323.44. Certains impôts conjoncturels comme l'impôt sur les droits de mutation et sur les gains immobiliers sont plus élevés que prévu. Au total, la somme des revenus d'impôts est identique au budget à CHF 328.31 près (total des produits du compte 21, moins les CHF 15'000.00 prévus du fonds de réserve).

Pour rappel, notre taux d'impôts 2022 est à 77% du taux cantonal, en baisse de 0,5 % par rapport à 2021.

Comparaison des recettes fiscales (postes 210.400.1 à 210.400.3) :

<b>Impôts revenu + fortune des PP</b>	<b>2022</b> Taux 77 %	<b>Budget</b>	<b>2021</b> Taux 77.5 %
Impôts année en cours (acomptes)	592'056.65	630'000.00	611'431.05
Décomptes des années antérieures (décomptes définitifs moins les acomptes)	-2'860.99		36'381.19
Prestations en capital (3 <sup>ème</sup> pilier A)	20'846.95		14'296.35
Impôts à la source & divers	1'091.75	3'000.00	2'071.53
<b>Totaux</b>	<b>611'134.36</b>	<b>633'000.00</b>	<b>664'180.12</b>

### Evolution de l'impôt sur le revenu et la fortune pour les PP, par année comptable

	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Impôt sur le revenu	514'519.10	560'439.48	546'705.88	538'909.61	600'828.41	536'754.03
Impôt sur la fortune	74'676.56	87'372.76	82'620.21	67'899.52	101'769.24	90'187.75
<b>Totaux</b>	<b>589'195.66</b>	<b>647'812.24</b>	<b>629'326.09</b>	<b>606'809.13</b>	<b>702'597.65</b>	<b>626'941.78</b>

La commune doit travailler avec ces revenus, qui, comme on peut le constater, fluctuent passablement d'année en année.

---

## 22 Service financier

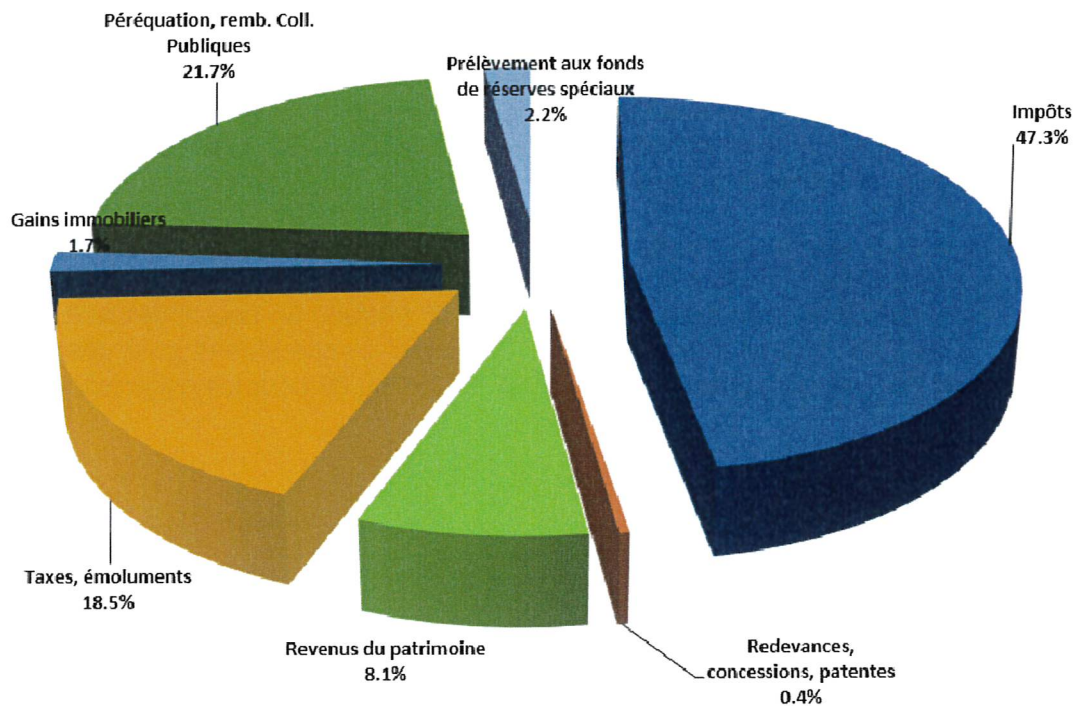
Après une année 2021 exceptionnelle, le potentiel fiscal, représenté par le point d'impôt communal, se situe à CHF 8'461.00, en forte baisse par rapport à 2021 CHF 9'057.00. Il se situe dans les valeurs de 2020 (CHF 8'656.00) et 2019 (CHF 8'176.00).

Les acomptes pour la péréquation intercommunale avaient été calculés sur les rendements d'impôts 2020. Comme ces derniers étaient plus élevés que ceux de 2022, nous devrions recevoir en automne 2023 une somme d'environ CHF 20'000.00 pour la péréquation et CHF 37'700.00 pour la cohésion sociale.

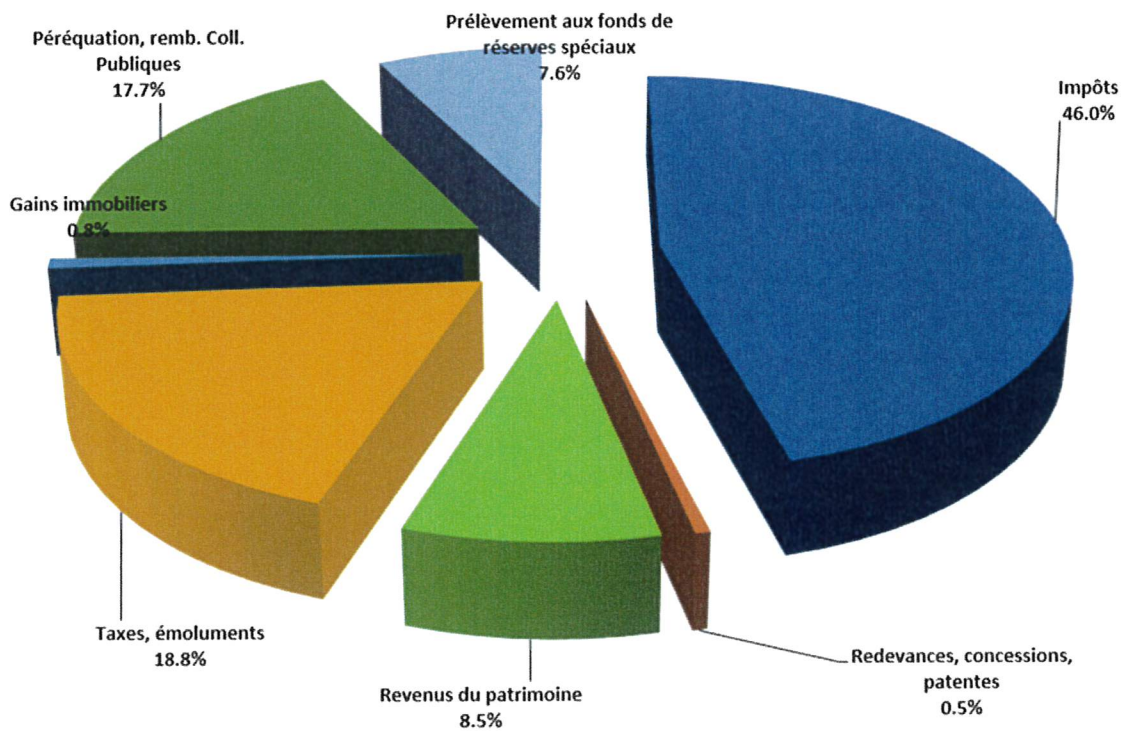
L'endettement à long terme se monte à CHF 1'295'333.35 avec des taux d'intérêts très favorables, oscillant entre 0,15 % à 0,6 %. Les cautionnements en faveur d'associations se montent à CHF 679'722.95 pour l'ASI7 (écoles) et CHF 191'983.65 pour l'AIPCV (piscine et camping de La Sarraz). Soit un total de CHF 2'167'039.95 d'endettement pour des plafonds fixés à CHF 2'300'000.00 pour la commune et CHF 1'000'000.00 pour les associations.



### Répartition des produits par nature 2021

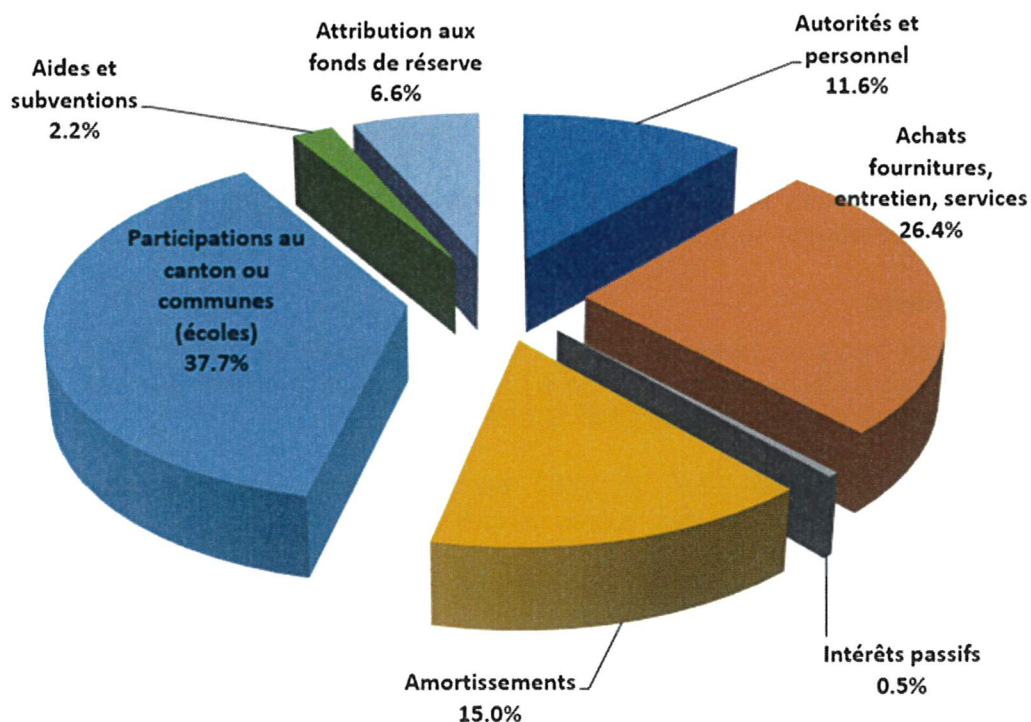


### Répartition des produits par nature 2022

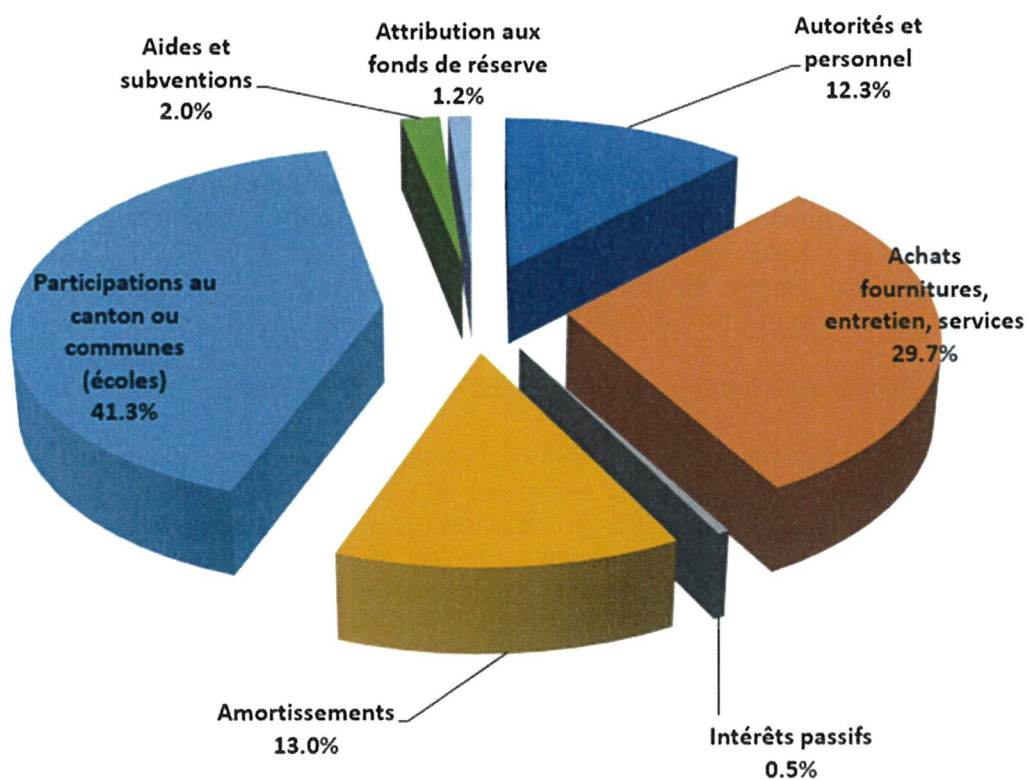




### Répartition des charges par nature 2021



### Répartition des charges par nature 2022



---

### **3 Domaines et bâtiments**

#### **31 Terrains**

Un projet de renaturation de la Cressonnière a été étudié en 2022. A la suite de plusieurs séances avec la Direction Générale de l'Environnement DGE, ce projet a été abandonné. Le 95% des frais déjà engagés en 2022 et 2023 sera pris en charge par le canton.

Le parking prévu vers le stand de tir est toujours en suspens, car les normes pour la réalisation de ce dernier sont très compliquées.

#### **32 Forêts**

Le compte des forêts est toujours bien équilibré et même bénéficiaire en 2022, contrairement à bien des communes vaudoises, grâce à une bonne gestion et à la vente de plaquettes au chauffage à distance pour près de CHF 10'000.00.

La commune a touché CHF 2'200.00 de subvention pour des arbres-habitats et CHF 1'050.00 pour l'entretien des lisières de forêts.

La commune a interdit la cueillette des buis pour toutes les manifestations à cause de la pyrale qui sévit dans nos régions.

#### **35 Bâtiments communaux**

Les charges liées au collège, au four et à l'église sont surtout dues à de l'entretien courant. La plus grosse dépense concerne le ponçage et la vitrification des parquets et linoléum de 4 salles de classe pour CHF 8'431.70.

Pour la salle villageoise, la plus grosse dépense concerne l'achat de 15 nouvelles chaises pour CHF 2'471.70.

Pour l'église, la porte a été refaite pour CHF 1'363 et un rideau a été installé pour couper le froid de l'entrée.

Pour les appartements, de grosses réparations ont dû être entreprises à cause d'une invasion de rats dans l'appartement du rez-de-chaussée. Désinfection, démontage et remontage d'une cuisine, câblage et nettoyage, le tout pour CHF 9'170.20. D'autre part, la locataire a dû être relogée durant les travaux, soit pendant un bon mois. La commune n'a donc pas encaissé de loyer durant cette période de réparations.

A noter que l'assurance a pris à sa charge CHF 8'074,75 des frais.

Actuellement au bilan pour CHF 608'918.00, les appartements ne sont plus amortis car en-dessous de l'estimation fiscale qui se monte à CHF 612'000.00. Il est à noter que ces appartements font partie du patrimoine « financier », et non « administratif ». Les règles sont différentes concernant l'amortissement, car ce bien n'est pas nécessaire au bon fonctionnement de la commune et peut être vendu si besoin.

### **4 Travaux publics, environnement et urbanisme**

#### **42 Aménagement du territoire**

La révision du Plan d'affectation communal arrive à bout touchant. L'enquête officielle a eu lieu durant le mois de mai 2022. Trois oppositions ont été formulées et deux ont pu être levées rapidement.



Comme l'année a été positive, un amortissement supplémentaire a été effectué pour CHF 10'000. Celui-ci a été motivé par le fait que les plans d'affectation communaux sont à refaire tous les 15 ans environ. Il est donc important de pouvoir amortir au plus vite cet investissement.

#### 43 Routes

Budgétisées à CHF 51'800.00, les dépenses liées à l'entretien des routes (poste 430.314.2) ont été bien respectées. Les principales charges concernent des entretiens de chemins : soit CHF 9'055.00 pour celui des Parties, CHF 12'362.00 pour celui du Stand, CHF 5'000.00 pour celui de la Cressonnière et finalement CHF 7'462.00 pour la réfection du pont de la Venoge sur la route de Chevilly. Les autres charges concernent le déneigement pour CHF 10'338.00, le curage des sacs de routes pour CHF 3'221.00 et l'entretien courant.



#### 44 Parcs, promenades, cimetière

Conformément au préavis d'investissement 07/2021, le mur du cimetière a été entièrement rénové. Le montant total des frais se monte à CHF 36'125.00, bien au-dessous des CHF 45'000.00 prévus. Cette économie est principalement due à la réutilisation des couvertines en pierre.

Le montant de cet investissement a été entièrement amorti en 2022, en prélevant la somme dans un fonds de réserve (9282.1).



#### 45 Ordures ménagères et déchetterie

Comme les années précédentes, ce compte est équilibré à 96 %, ce qui est autorisé. Les charges se montent à CHF 43'899.15 pour des recettes à CHF 42'192.10.

Quelques améliorations ont été apportées dans le fonctionnement de la déchetterie par l'achat d'une plate-forme mobile et de panneaux d'information de Valorsa pour mieux aiguiller les utilisateurs.



#### 46 Réseau d'égouts, station d'épuration.

Tout comme en 2021, les revenus des taxes pour l'épuration ne couvrent pas les charges actuellement. Il manque près de CHF 10'000.00 cette année.

Ce dépassement est dû en grande partie à un volume de boues évacuées plus important que les années précédentes. Les taxes pour financer l'épuration proprement dite, actuellement à CHF 1,10 le m<sup>3</sup> seront augmentées à CHF 1,60 le m<sup>3</sup> dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Ceci en vue de la construction de la nouvelle STEP à La Sarraz, pour laquelle les coûts seront de l'ordre de CHF 5.00 le m<sup>3</sup> d'ici 2030.

Pour le poste 461 qui concerne uniquement les « collecteurs EC/EU », celui-ci est équilibré grâce notamment à des entrées de taxes d'introduction pour CHF 1'082.50. Pour ne pas compter sur les taxes d'introduction pour couvrir les charges des collecteurs, la taxe d'entretien va passer de CHF 1,30 le m<sup>3</sup> à CHF 1,50 le m<sup>3</sup> dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le taux d'imposition a été abaissé pour 2023 en fonction de ces augmentations de taxes, passant de 77 % à 76 %.

### 5 Instruction publique et cultes

L'ASI7 s'occupe de la gestion des infrastructures, des transports scolaires, de l'accueil de midi et des devoirs surveillés.

Le site scolaire de Moiry accueille 3 classes de sorte à offrir deux cycles scolaires complets (1P-4P) et son avenir est assuré à moyen terme.



Le restaurant scolaire du Levant à La Sarraz accueille une moyenne de 170 élèves, en deux services ; 70% prennent des repas chauds et 30% apportent leur pique-nique. Le logiciel qui permet au restaurateur de consulter le nombre de repas, à l'ASI7 de tenir la comptabilité et aux parents de financer les repas fonctionne à la satisfaction générale.

Les comptes 2022 ont été adoptés le 9 mai 2023 :

charges du primaire	CHF	1'903'442.32
charges du secondaire	CHF	1'250'186.90
prix par élève pour le primaire	CHF	3'287.50
prix par élève pour le secondaire	CHF	5'787.90

Le budget 2023 a été adopté en séance du 1er novembre 2022 et a été reporté dans le budget communal.

M. Lionel Tissot et Mme Françoise Dolivo sont membres du CI et ont assisté aux diverses séances tenues durant l'année.

Mme Françoise Dolivo est en charge de la présidence du Conseil d'établissement, qui comprend des représentants du corps enseignant, des parents, de l'ASI7 et des milieux concernés par la vie de l'établissement.

Un plan de développement de l'ASI7 est en cours d'étude.

Sur le plan local, des contacts semestriels ont lieu entre le corps enseignant actif sur le site de Moiry et une délégation de la Municipalité composée des responsables des bâtiments communaux et des écoles.

## 7 Sécurité sociale

### 72 Prévoyance sociale cantonale

Sous la dénomination "cohésion sociale" sont regroupés les coûts de la politique sociale définis dans l'article 15 de la Loi du 24 novembre 2003 sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF) et supportés par les communes et le canton. Cette répartition est réalisée pour moitié à la charge des communes et l'autre moitié à la charge du canton.

Selon le protocole d'accord de juillet 2013 sur les négociations financières entre l'Etat et les communes, seul 1/3 de l'augmentation des montants qui composent la facture sociale par rapport à ceux de 2015, est à la charge des communes.

Pour 2022, nos acomptes ont été fixés d'après les rendements d'impôts de 2020. Nos revenus fiscaux sont plus faibles qu'en 2020 et une partie de nos acomptes versés en 2022 seront remboursés durant l'automne 2023, soit environ **CHF 37'707.00**.

Pour 2022, la facture sociale devrait se présenter comme suit :

#### Facture sociale 2022

1. Versement en impôts conjoncturels
  2. Alimentation forte capacité financière
  3. Alimentation en pts d'impôts (env. 12)
- Total**

Acompte versé	Décompte estimé
19'826	9'932
0	0
126'375	98'562
<b>146'201</b>	<b>108'494</b>

### **720.352.5 Accueil de jour des enfants – charges régionales**

Notre commune fait partie de l'accueil de jour pour la région de Cossonay (AJERCO). La commune paie des acomptes pour les structures d'accueil en prévision de l'utilisation de ces dernières. Nos acomptes payés à l'AJERCO sont toujours trop élevés et nous avons reçu une somme de CHF 25'840.00 en retour sur des acomptes totaux de CHF 63'558.60.

## **8 Services industriels**

### **81 Service des Eaux**

Malgré la baisse du prix de l'eau en 2021, passant de CHF 0,80 à CHF 0,68 le m<sup>3</sup> pour les habitants, de CHF 0.40 le m<sup>3</sup> à CHF 0.34 le m<sup>3</sup> pour l'agriculture et de CHF 0.30 le m<sup>3</sup> à CHF 0.26 le m<sup>3</sup> d'eau pour le chauffage à distance, le compte « Eaux » s'équilibre.

Deux bornes hydrantes (BH) ont été déplacées ou remplacées à la route de Romainmôtier pour CHF 13'659.00. Des subventions à hauteur de CHF 7'591.00 ont été reçues pour ces BH numéros 9 & 10.

La commune a poursuivi ses démarches de mise en conformité de son plan directeur de distribution de l'eau (PDDE). Sans ce plan, la révision du PAcom ne pouvait continuer. Une demande de crédit budgétaire complémentaire avait été déposée le 21 juin 2021 pour l'élaboration de ce plan et les frais liés à cette étude sont pris dans le fonds de réserve « Service des Eaux », compte 9280.81.

Moiry bénéficie d'une source de bonne qualité et malgré le manque de précipitations durant l'été 2022, celle-ci a continué à couler.

Ce n'était pas le cas de toutes les communes. La Praz a fait une demande de livraison pour 153 m<sup>3</sup> pour le village, et 144 m<sup>3</sup> et pour le Chalet Dernier.

Captage de la Cressonnière



### **84 Chauffage à distance**

Des frais conséquents ont dû être entrepris pour l'entretien du réseau de distribution de l'eau chaude, au niveau de la Place de l'Eglise, pour CHF 20'000.00.

D'autre part, un coup de vent a endommagé la toiture du hangar à copeaux en la soulevant ce qui a causé des dégâts au hangar voisin de la scierie Chappuis. Des réparations à



hauteur de CHF 6'245.00 ont été entreprises. L'assurance RC a payé CHF 2'200.0, mais l'ECA n'est pas entrée en matière.

Ces imprévus ne pouvant être payés que par les utilisateurs privés, la commune a pris à sa charge une partie des coûts, car celle-ci utilise près du tiers de la consommation du CAD.

A signaler aussi la charge importante que représente les amortissements de la chaudière d'origine et des diverses améliorations, soit 28 % des charges ! Ces frais n'avaient malheureusement pas été décomptés correctement les premières années de mise en fonction de ce réseau d'eau chaude et ils péjorent encore les comptes actuels.

Le prix de vente de l'énergie a été fixé à 6.765 CHF/m<sup>3</sup> pour l'année 2022.

Les charges du chauffage à distance de CHF 112'421.99 sont couvertes par la vente d'énergie :

- aux **privés** → CHF 82'118.80, soit **73 %**
- à la **commune** → CHF 30'303,19 soit **27 %**

La chaudière Fireforce a été installée en janvier 2022. En automne il s'est avéré que la chambre de combustion était passablement déformée et la chaudière Müller a été remise à contribution.

Nous remercions MM. Chappuis pour leur engagement durant l'année 2022.

## 9 Bilan

Malgré une baisse des rendements d'impôts, l'année 2022 reste un exercice positif, avec un bénéfice de CHF 12'265.58 et une marge d'autofinancement positive de CHF 99'088.84.

L'endettement total de la commune au 31 décembre 2022, s'élève à CHF 1'366'564.15. Cet endettement, en constante diminution, représente CHF 4'616.77 par habitant au 31.12.2022 (296 hab.), mais sans compter l'endettement des associations se montant à CHF 871'706.60 dont la commune se porte caution, soit CHF 2'944.95 par habitant.

Quant à l'endettement net par habitant (**endettement total moins l'actif disponible**) celui-ci était de CHF 3'103.60 en 2018, CHF 3'096.20 en 2019, CHF 2'474.50 en 2020, CHF 1'691,85 en 2021, il se monte à CHF 1'544.70 à la fin 2022, sans les associations.

### Couverture financière des réserves

Disponible net (910 à 913, sauf 9123) - (cptes 920 + 925)	Fr 838'103.93	Réserves (cptes 928...)	Fr 774'964.51
Taux de couverture	<b>108.14 %</b>	Écart	Fr. 63'139.42
Appréciation	<b>bon</b>		

L'analyse du bilan permet de contrôler que les fonds de réserve soient totalement couverts par l'actif disponible, ce qui est juste. C'est le cas en 2022 selon le bilan. En plus, il ne faut pas oublier que la commune dispose d'un fonds de placement, suite à la vente des actions de la Romande Energie, auprès de la Raiffeisen pour une valeur de CHF 350'966.70 au 31.12.2022 qui figure à l'actif du bilan pour CHF 1.00 (compte 9120.1).

## Emprunts par rapport aux immobilisations

<b>Immobilisations</b> (cptes 914-917 + 9123)	Fr. 1'640'098.70	<b>Emprunts à long terme</b>	Fr. 1'295'333.35
Appréciation	Moyen à bon	Écart	Fr. 345'650.35

Les emprunts sont inférieurs au montant total du patrimoine administratif et financier. L'inverse ne serait pas admissible.

### RATIOS

### Taux communal Valeurs idéales

<b>MA/EN</b> Capacité de financement de l'endettement	21.67 %	> 15.00 %
<b>MA/RFE</b> Capacité d'autofinancement	6.81 %	> 20.00 %
<b>MA/DIN</b> Degré d'autofinancement	-74.92 %	> 80.00 %
<b>INP/RFE</b> Quotité d'intérêts passifs	0.45 %	< 5.00 %
Quotité de la dette brute	89.10 %	< 100 %

Les ratios calculés sur les comptes 2022 démontrent que la commune est proche des valeurs idéales.

### **MA/EN**

Avec une **Marge d'Autofinancement** de CHF 99'088.84, notre capacité à financer l'**endettement net** de CHF 457'229.42 pour 2022 est bonne.

### **MA/RFE**

Les **Revenus de Fonctionnement Epurés**, soit les revenus totaux moins les mouvements aux réserves, sont de Fr. 1'453'928.72. Avec un taux de 6.81 %, notre capacité d'autofinancement est mauvaise pour 2022, mais reste toutefois meilleure sur une moyenne de 4 années, soit 11.44 %

### **MA/DIN**

Ce ratio de degré d'autofinancement démontre la capacité à financer nos dépenses d'investissement nettes. Le montant des investissements totaux se montent à CHF 47'068.00 dont CHF 5'409.40 pour le PA, CHF 36'125.00 pour le mur du cimetière, CHF 1'507.80 pour l'archivage et CHF 4'025.80 pour le CAD. La diminution des investissements générée par les amortissements se monte à CHF 179'325.00. Il en résulte des dépenses d'investissement nettes négatives. Ce ratio ne représente donc rien pour l'année 2022.

### **INP/RFE**

Avec CHF 6'613.41 d'intérêts passifs, ce ratio reste très bon. Cela signifie que sur des RFE de CHF 1'453'928.72, seul 0.45 % est utilisé pour l'intérêt de la dette.



Quant au ratio de **quotité de la dette brute**, soit le rapport entre l'endettement et les recettes (CHF 1'295'333.35 de dette à long terme par rapport à CHF 1'453'928.72 de revenus épurés) celui-ci démontre l'importance de l'endettement. Plus il se rapproche de zéro, meilleur il est. En dessous de 100, le ratio est qualifié de bon, entre 100 et 150, il est considéré comme **moyen**.

## 10 Conclusion

La situation financière actuelle de la Commune peut être considérée comme bonne. En prévision des futurs investissements qui attendent la commune (CAD, eau, STEP, économies d'énergie), il convient d'être prudent dans les dépenses budgétaires ces prochaines années ; d'autant plus que les effets de la pandémie de 2020 risquent de se répercuter encore quelques années sur les recettes fiscales. Suite à la crise, la facture sociale ne va certainement pas diminuer très rapidement ces prochaines années, malgré les discussions engagées pour une nouvelle répartition entre canton et communes.

## 11 Remerciements

La Municipalité tient à remercier chaleureusement tous les collaborateurs communaux pour le travail effectué au long de l'année, que ce soit pour le secrétariat, le contrôle des habitants, les comptes communaux, le nettoyage des routes, des bâtiments, l'entretien de la salle villageoise, de la STEP, de la déchetterie, le fleurissement du village, le nettoyage des fontaines, l'animation des manifestations et tous les « coups de main » parfois invisibles, mais si précieux pour la collectivité.

Elle adresse également ses remerciements à la présidente Mme Isabelle Berney, à la secrétaire du Conseil Général Mme Barbara Zobrist, à l'ensemble du bureau du Conseil Général, toujours disponible pour les votations ou élections durant l'année, et aux membres des différentes commissions sollicités durant l'année pour l'étude de projets. La Municipalité remercie particulièrement l'ensemble des membres du Conseil général qui lui ont fait confiance tout au long de l'année 2022.

Moiry, le 5 juin 2023

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



G. Dolivo



La secrétaire



V. Siggen



